

Des engagements clairs : Contrat d'évaluation avec offre d'achat

Entre :

Paris, le 1^{er} février 2023

Gérard Crésus, demeurant 119 rue de la rivière Pactole 45000 Orléans,
ci-après dénommé le **vendeur** et :

la société **Gold by Gold France**, SAS au capital de 337 800 euros, sise BP N°60055 75560 Paris
cedex 12, représentée par son président en exercice,
ci-après dénommée **Gold by Gold**.

ARTICLE 1 : OBJETS EN MÉTAUX PRÉCIEUX ÉLIGIBLES

Gold by Gold ne reçoit que des objets en métaux précieux conditionnés dans l'enveloppe sécurisée Goldissimo et envoyés tel que décrit sur le site **GoldbyGold.com**. Seuls ces objets sont éligibles au rachat.

Les gemmes et autres ornements figurant sur les objets en métaux précieux ne sont ni évalués, ni rachetés.

Il appartient au **vendeur** de dessertir les gemmes et autres ornements des bijoux avant leur envoi.

À défaut, ils seront détruits et ne pourront donc pas être restitués.

En cas de perte de l'envoi des objets, il appartient au **vendeur** de se retourner contre La Poste. L'envoi en Valeur Déclarée intègre en effet une assurance proportionnelle au montant déclaré par le **vendeur** lors de l'affranchissement du pli (montant obligatoirement inférieur à la somme de 5000€ par envoi). Les frais d'envoi en Valeur Déclarée sont acquittés par le **vendeur** et remboursés par **Gold by Gold** en cas d'acceptation de l'offre d'achat pour toute transaction supérieure à 600€.

Le **vendeur** certifie : être majeur, résider en France, être propriétaire des objets envoyés, que ces objets sont libres de tout gage et qu'ils n'ont pas été acquis dans des conditions illégales.

ARTICLE 2 : ÉVALUATION ET OFFRE D'ACHAT

Le **vendeur** adresse ses objets en métaux précieux à **Gold by Gold** pour qu'ils soient valorisés. Dès réception de l'enveloppe sécurisée Goldissimo, ils sont photographiés et des contrôles de poids et de qualité sont effectués. Pour les besoins de l'évaluation, l'aspect et la forme des objets confiés peuvent être modifiés, ce qui est expressément accepté par le **vendeur**. Les objets sont évalués pour leur valeur en Métaux Précieux au poids, en vue de leur recyclage.

Au plus tard le jour ouvré suivant la réception de l'enveloppe sécurisée Goldissimo, **Gold by Gold** envoie au **vendeur** un e-mail avec les résultats de la valorisation de ses métaux précieux, ainsi qu'une offre d'achat. Le **vendeur** est libre d'accepter ou de refuser cette Offre, en le signifiant expressément à l'aide des boutons « J'ACCEPTÉ » ou « JE REFUSE » présents sur l'offre d'achat mise en ligne sur la page dédiée du compte client du **vendeur** (directement accessible à partir de l'e-mail).

ARTICLE 3 : DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT

Le prix d'achat proposé par **Gold by Gold** dans son offre d'achat est valable pendant dix (10) jours calendaires à compter de sa date d'émission. **Si le vendeur s'abstient de valider le prix ou refuse l'offre d'achat dans ce délai, celle-ci devient caduque et les objets sont renvoyés gratuitement par Gold by Gold au vendeur.** En cas d'acceptation de l'offre d'achat, un paiement par virement ou par chèque bancaire est adressé au **vendeur** au plus tard le jour ouvré suivant son acceptation. La Taxe forfaitaire sur les métaux précieux de 11,5 % ainsi qu'éventuellement celle sur les bijoux de 6,5%, instaurée par le code général des impôts et mentionnée dans l'offre d'achat, est acquittée par **Gold by Gold** auprès des autorités fiscales. Une fois l'offre d'achat acceptée, le **vendeur** peut demander le retour des objets qui ne sont pas en métaux précieux. Dans ce cas, une participation aux frais de manipulation, d'expertise et d'acheminement retour de 5 euros TTC est demandée.

ARTICLE 4 : DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.224-99 du Code de la consommation, le **vendeur**, pour les objets autres que l'or investissement, dispose, une fois l'offre acceptée, d'un délai de 48 heures pour exercer son droit de rétractation sans justification. Contre remboursement du prix payé, **le vendeur se verra restituer gratuitement par Gold by Gold ses objets en métaux précieux** autres que l'or investissement. Pour ce dernier, une fois l'offre acceptée, conformément à l'article L.121-21-8 alinéa 2° du Code de la consommation, **le droit de rétractation ne peut être exercé** car le prix des objets achetés dépend des fluctuations du cours des métaux précieux cotés sur les marchés.